

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

Jean-Dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,**
- Vu la Loi n°2016-483 du 20 Avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la Loi n°2017-86 du 27 Janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté
- Vu le Décret 94-163 du 16 Février 1994** ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale
- Vu le Décret n° 94-743 du 30 Août 1994** modifié relatif à l'assimilation, pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale, des diplômes délivrés dans d'autres Etats membres de l'union européenne ou dans d'autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen
- Vu le Décret n°2010-311 du 22 Mars 2010** modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française
- Vu le Décret n° 2013-593 du 05 Juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale
- Vu le Décret n°2020-523 du 04 Mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap
- Vu le Décret 2021-376 du 31 Mars 2021** pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion
- Vu le Décret n° 2020-1174 du 25 Septembre 2020** portant statut particulier du cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux
- Vu le Décret n° 2022-1134 du 5 Août 2022** fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux
- Vu l'arrêté du 21 Octobre 1992** fixant la liste des titres exigés des personnes employées en qualité de technicien dans un laboratoire d'analyses de biologie médicale
- Vu l'arrêté du 04 Novembre 1976** fixant la liste des titres ou diplômes exigés des personnes employées en qualité de technicien dans un laboratoire de biologie médicale
- Vu notre arrêté n°2024-402 modifiant l'arrêté n°2023-861** portant organisation d'un concours sur titres avec épreuves de pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} La liste des candidats admis à participer à l'épreuve orale du concours est établie conformément à la liste ci-dessous :

Nom	Prénom	Spécialité
BERENGUER	Marion	ORHPTOPISTE
BESCOND	Mickaël	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
BONNET	Laetitia	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
BURGAT	Mylène	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
CARMIGNANI	Emilie	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
COCHIN	Elodie	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
COSTENTIN	Agathe	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
DANIEL	Charline	ORHPTOPISTE
DELANGLE	Benoît	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
DEWAVRIN	Cassandra	PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE
DOS SANTOS DA LUISA	Andréa	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
EXILIE	Cynthia	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
FANHAN	Colette	PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE
FELICITE	Cassandra	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
FERRANTE	Sarah	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
FERRET	Sébastien	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
FLEITH	Cindy	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
GAUVRIT	Agathe	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
GIACOTTI	Natasha	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
GOUL	Aurore	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
GOURLIN	Florence	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
GRANDE	Emilie	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
GUILLOIN	Daniel	MANIPULATEUR D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE
HAMELIN	Charly	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
HARDY	Aline	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
HENRY	Morgane	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
HUGUET	Nathalie	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
JANSSEN	Laure	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
JUILLET	Cécile	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
LAVERDURE	Aurelie	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
LE BARZIC	Regis	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
LECLERC	Cyrille	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
LESSENOT	Maite	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
MAHE	Radhia	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
MEYER	Estelle	ORHPTOPISTE
MULLET	Benedicte	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
ODRU	Karine	PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE
OUKAID	Doris	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
REGGIO	Marie Laure	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
REGILIEN	Elodie	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
REGNIER	Anthony	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
RENARD	Marion	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL

RIOT	Nolwenn	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
ROLLAND	Julien	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
SCHEMBRI	Luca	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
SEMSI	Aurélie	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
SENSE	Mirella	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
THEVENOT	Rachel	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
TRIMOULET	Alicia	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
VAUDOOU	Manon	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL
VERNOCHET	Maud	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL

ARTICLE 2 Les candidats qui apparaissent en bleu sont admis à concourir sous réserve de présenter la ou les pièces manquantes à leur dossier d'inscription au plus tard le jour de la première épreuve écrite, soit le 14 Mai 2024.

ARTICLE 3 La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera :

- transmise à Monsieur le préfet de la Manche,
- affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Manche,

Fait à Saint-Lô, le 25 Avril 2024

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA MANCHE le

14 MAI 2024

*(mention apposée par
le CENTRE DE GESTION)*

Le Président

Jean-Dominique BOURDIN

